



INP / APN NETWORK

BULLETIN

International Council of Nurses • Conseil international des infirmières • Consejo internacional de enfermeras

3, place Jean-Marteau • CH-1201 Geneva

N° 23

Mai 2015

Responsable communication: Helen Ward

Rédactrice: Andrea Renwanz Boyle

Le mot de la présidente

Chères et chers collègues,

Notre Réseau va bientôt tourner une page de son histoire. Le comité directeur s'apprête en effet à passer le témoin à une nouvelle équipe. Pour assurer la continuité, ce changement d'équipe sera progressif. D'abord, je souhaite une chaleureuse bienvenue aux personnes qui nous rejoignent : Andrea Boyle (USA), Alice Tso (Hong Kong), Daniela Lehwaldt (Allemagne), Josette Roussel (Canada), Lisbeth Fagerstrom (Suède/Norvège) et Melanie Rogers (Royaume-Uni). Andrea Boyle remplacera Pat Maybee en qualité de trésorière et Daniela Lehwaldt prendra la place de Stacie Stender au secrétariat dans le courant des douze prochains mois. Ces changements seront suivis de l'élection d'une nouvelle présidente du comité directeur.

Je souhaite rendre ici hommage aux contributions d'Helen Ward (Royaume-Uni) et de Frances Wong (Hong Kong), qui ont toutes deux joué un rôle important, et même central, dans notre comité, et ce pendant plusieurs années. J'ai beaucoup apprécié leurs connaissances, leur soutien et leurs conseils tout au long de mon mandat de présidente. De leur côté, nos deux collègues se réjouissent, je pense, d'avoir désormais quelque temps libre, surtout Frances qui

consacrera une grande partie de ses loisirs à organiser notre prochaine conférence à Hong Kong, en 2016.

Plusieurs de nos sous-groupes vont choisir leurs propres présidentes et des places s'y sont libérées pour de nouveaux membres. Pour les rejoindre, veuillez prendre contact directement avec les présidentes des sous-groupes.

Le sous-groupe chargé des questions en lien avec la pratique va réaliser une enquête auprès d'infirmières praticiennes pour comparer leur satisfaction au travail dans leurs pays respectifs. Nous vous informerons de la manière de participer à cette enquête.

J'espère vous retrouver nombreuses et nombreux à la conférence du CII à Séoul, en juin prochain, à l'occasion de laquelle notre réseau organisera une réunion. Le programme de la conférence du CII vous donnera les détails pratiques nécessaires.

Avec mes chaleureuses salutations,

Anna Green, Présidente
Réseau international des infirmières
spécialistes et expertes,
Conseil international des infirmières

Table des matières

Le mot de la Présidente	1
Pays à l'affiche	2
Annonces	3

Pays à l'affiche

France

Florence Ambrosino, Cécile Barrière, Galadriel Bonnel et Pierrette Meury, membres du comité directeur RéPASI.

Contact: repasicontact@gmail.com

Pour relever les nouveaux défis sanitaires en France, notamment la pénurie de médecins et la progression des maladies chroniques, la Loi de santé qui sera adoptée en 2015 va introduire un statut d'infirmière de pratique avancée. Les soins infirmiers de pratique avancée seront ouverts aux infirmières et infirmiers ayant au moins cinq ans d'expérience et titulaires d'un master. Le statut permettra d'élargir leur capacité de raisonnement clinique. Des documents sont en préparation (début 2015) concernant les compétences et la formation des infirmières, pour permettre l'inscription de la pratique avancée dans la nouvelle loi.

Les premiers programmes de master en sciences infirmières ont été créés par deux universités en 2009. Une centaine d'infirmières en sont titulaires, qui réinvestissent aujourd'hui leurs connaissances dans les soins publics, privés et en institutions. Formées à la recherche, ces infirmières sont capables de fonder leur pratique sur des éléments probants. Elles font figure de référence pour les patients et leurs familles, ainsi que pour leurs collègues.

En 2014, l'Association nationale française des infirmières et infirmiers diplômés et étudiants (ANFIIDE) décidait de réactiver son réseau de pratique avancée des soins infirmiers (RéPASI) pour promouvoir cette modalité de soins infirmiers en France. Sa première mission a consisté à établir un recensement national des infirmières expertes ayant suivi des études supérieures. Les résultats de cette étude sont disponibles

sur le site Web du réseau : www.anfiide-gic-repasi.com/publications/articles.

Les infirmières françaises rejoignent ainsi leurs collègues qui, en Europe et dans le reste du monde, s'emploient à donner de nouvelles réponses aux problèmes de santé actuels. Et la France reconnaît désormais officiellement l'apport de la science infirmière à l'amélioration des soins aux patients.

Royaume-Uni

Sue Cross



J'ai commencé à exercer en tant qu'infirmière praticienne à la fin des années 1980, à un moment où mes patients me posaient des questions à propos d'autres problèmes de santé que je n'étais pas formée pour résoudre. Par un heureux hasard, c'est précisément à cette même époque, en 1988, que le Royal College of Nursing créait le premier programme de formation d'infirmière praticienne. J'ai eu la chance de faire partie des quinze premières infirmières admises à cette formation. À ses débuts, le programme était sanctionné par un « diplôme d'infirmière praticienne ». Mais nous avons terminé notre formation avec un bachelor (*BSc Hons*) en études de santé.

En ce temps, il n'était pas facile de saisir quelles étaient les responsabilités d'une infirmière praticienne. Nos collègues médecins, de leur côté, disposaient déjà des compétences que nous étions en train

d'obtenir : c'est pourquoi ils percevaient très bien tout le potentiel des infirmières au sein des équipes soignantes. Quand je pense que certaines de mes collègues craignaient de ne jamais trouver de travail ! En réalité, avec l'arrivée progressive de nouvelles infirmières praticiennes, notre rôle s'est intégré sans problème dans les équipes. Aujourd'hui, il y a du travail pour toutes les infirmières praticiennes.

Au début, les infirmières praticiennes n'exerçaient qu'en pratique générale, tandis qu'à l'heure actuelle nous pouvons pratiquer dans tous les domaines des soins de santé.

En Angleterre, les infirmières praticiennes peuvent prendre en charge des clients atteints de maladies aiguës et chroniques, physiques et mentales : anamnèse et examen physique, prescription de tests de diagnostic et traitements médicaux. Elles sont qualifiées pour diagnostiquer des problèmes médicaux et, dans certains rôles, leur domaine de pratique les autorise à réaliser des procédures avancées, à prescrire des médicaments et à orienter vers des spécialistes les patients atteints d'une gamme de maladies aiguës ou chroniques. Les infirmières praticiennes acquièrent puis étoffent leurs connaissances et compétences en soins infirmiers, tout en apprenant à utiliser des diagnostics et traitements médicaux dans leur pratique.

Les infirmières praticiennes au Royaume-Uni doivent désormais être titulaires d'un master, qui leur permet notamment de prescrire dans la limite de leur domaine de pratique.

En bref, les infirmières praticiennes prodiguent une gamme complète de services de santé, dirigent des recherches, enseignent et, souvent, participent à l'élaboration des politiques de santé locales et nationales.

Annonces

Conférence du Réseau des infirmières expertes et spécialistes 2016, Hong Kong : nous avons confirmé l'invitation de deux intervenants de renom et ouvert la procédure de soumission des résumés. Nous souhaitons profiter de notre conférence en 2016 pour impliquer autant de pays que possible dans le développement du rôle d'infirmière de pratique avancée. À cet égard, nos lectrices et nos lecteurs pourront peut-être nous aider à identifier, dans leurs propres pays, des infirmières de pratique avancée ayant des expériences intéressantes à partager au niveau international en ce qui concerne le développement du rôle, la formation qui y est attachée et/ou sa réglementation. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Frances Wong (frances.wong@polyu.edu.hk). Informations sur la conférence : www.icn-inpapr2016.org/

Appel à toutes les infirmières de pratique avancée !

Mary K. Steinke, DNP, APRN-C,
Indianapolis, Indiana, USA

Le groupe de travail consacré à la pratique infirmière avancée souhaite en apprendre davantage sur la satisfaction au travail des infirmières expertes / spécialistes dans les pays en voie de développement et, parallèlement, dans les pays développés. Pour ce faire, nous avons mis au point un questionnaire qui sera envoyé aux infirmières recensées par les associations et par nos contacts. Les réponses au questionnaire seront anonymes. Les données récoltées serviront à identifier quels facteurs freinent ou, au contraire, facilitent le travail des infirmières praticiennes. L'identification de ces facteurs, puis leur comparaison entre pays développés et en développement, nous permettront peut-être d'apporter des

solutions au problème de l'épuisement et du turnover, de même que d'améliorer la qualité des soins.

Nous avons soumis les informations nécessaires aux directions de nos institutions respectives. Dès obtention de leur approbation, nous enverrons les questionnaires. Le questionnaire en ligne est en deux parties : un volet démographique et un volet concernant la satisfaction au travail. Nous espérons envoyer les questionnaires d'ici au début du mois d'août.

Les personnes intéressées voudront bien nous communiquer leurs adresses de courriel, ainsi que les adresses d'autres infirmières praticiennes dans leurs pays. Les adresses d'associations nationales d'infirmières ou d'organisations de soins infirmiers qui pourraient atteindre le plus grand nombre d'IP sont particulièrement bienvenues. Merci de tout envoyer à mimasteinke@comcast.net.

Le **Conseil international des infirmières (CII)** est la fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à la promotion de soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé partout dans le monde.

Tous droits réservés, y compris pour la traduction en d'autres langues. La reproduction photomécanique de cette publication, son stockage dans un système d'information, sa transmission sous quelque forme que ce soit et sa vente sont interdits sans la permission écrite du Conseil international des infirmières. De courts extraits (moins de 300 mots) peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit indiquée.

Copyright © 2015 CII - Conseil international des infirmières
3, place Jean-Marteau, CH-1201 Genève (Suisse)